



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 JUIN 2025

A la suite d'une convocation du mardi 16 juin 2025, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 23 juin 2025 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ **Etaient présents : 31**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Freddy LITTY, Laurent MENIERE, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, René STEINER, Jean MEKETYN, Bernard TREUVELOT, Christian CLEMENT, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Gérard THIEL, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Pierre THIL.

- Dont représentés par son suppléant :

Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA.

✓ **Excusés ayant donné procuration : 3**

Madame, Messieurs Cyrille FETIQUE a donné procuration à Bernard CLAVE, Joël NIEDERLAENDER a donné procuration à Roland ROTH, Luc BALLASSE a donné procuration à Gérard THIEL.

✓ **Excusés : 15**

Madame, Messieurs, Philippe SCHUTZ, Alexandre CASSARO, Durkut CAN, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES, Hubert BUR, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Etienne HOFFERT, Emmanuel THIRY, Serge STEBLER,

✓ **Absents : 6**

Mesdames, Messieurs, Chantal PLATTE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Roland GLODEN, Cathia HEIM, David SUCK

04. MARCHES PUBLICS

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE TRAITEMENT DES DIGESTATS LIQUIDES DU SYDEME

Le Sydeme assure les compétences de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

La valorisation optimale des déchets est la vocation première du Sydeme.

En effet, sa politique s'inscrit dans un contexte de préservation de l'environnement, de maîtrise des coûts et de développement des énergies renouvelables. Ainsi, le syndicat développe des filières adaptées au traitement de chaque type de déchet.

L'unité de méthanisation de Morsbach produit des résidus appelés digestats, qui sont solides ou liquides. La matière organique des digestats est envoyée par camions-citernes sur différents centres de traitement.

Le Sydeme a lancé un marché public ayant pour objet le traitement des digestats liquides de l'unité de méthanisation du Sydeme (« Méthavalor »). Cet appel d'offres a été lancé en prévision du renouvellement du marché actuel ayant le même objet et expirant au 03 juillet 2025.

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire de prestations de service.

La durée de l'accord-cadre est de 12 mois. Il est renouvelable jusqu'à 3 fois, par périodes d'un an, par reconduction annuelle tacite.

La durée maximale du marché, reconductions comprises, est de 48 mois.

La date de réception des offres était fixée au 05 juin 2025.

4 offres ont été réceptionnées dans les délais, dont 3 offres conformes et régulières, émanant des sociétés :

- VEOLIA AGRICULTURE France Agence Alsace Lorraine Est
- SUEZ ORGANIQUE
- VALTERRA MATIERES ORGANIQUES

L'offre émanant de la société BIOLID France SAS est quant à elle irrégulière, car elle ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, et est donc rejetée.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, la Commission d'appel d'offres (CAO) compétente pour l'attribution des marchés en procédure formalisée, s'est réunie le 23 juin 2025 à 15h45 et a décidé de retenir les offres des 3 candidats en respectant la méthode dite des « bons de commande en cascade ».

Les différentes offres permettent de traiter un cumul de 29 900 tonnes annuellement, pour un besoin de 20.000 tonnes environ à évacuer.

Analyse critère prix :

PRESTATAIRE	SITE	DISTANCE	TONNAGE ANNUEL	PRIX DE TRAITEMENT A LA TONNE	TVA	PRIX DE TRANSPOR*	PRIX TOTAL PAR TONNE (POUR 25T TRANSPORTÉES)	PRIX TOTAL PAR TONNE (POUR 27T TRANSPORTÉES)	PRIX TOTAL PAR TONNE (POUR 28T TRANSPORTÉES)	PRIX TOTAL PAR TONNE (POUR 29T TRANSPORTÉES)	PRIX MOYEN / 4 tonnages prévisionnel	nombre de points critère prix	nombre de points critère N°	nombre total de points	CLASSEMENT
VEOLIA	NANCY COMPOST	71 km	2 800 t	43,00 €	10%	400,00 €	59,00 €	57,81 €	57,29 €	56,79 €	57,72 €	80,00	20	100,00	1
VALTERRA	LORCOMPOST	71 km	3 000 t	46,00 €	10%	350,00 €	60,00 €	58,96 €	58,50 €	58,07 €	58,88 €	78,42	20	98,42	2
VEOLIA	SAULNOIS COMPOST	52 km	2 600 t	48,00 €	10%	310,00 €	60,40 €	59,48 €	59,07 €	58,69 €	59,41 €	77,73	20	97,73	3
VALTERRA	CETV	102 km	1 000 t	44,00 €	10%	445,00 €	61,80 €	60,48 €	59,89 €	59,34 €	60,38 €	76,48	20	96,48	4
VEOLIA	TERRAGRI	106 km	2 600 t	42,00 €	10%	510,00 €	62,40 €	60,89 €	60,21 €	59,59 €	60,77 €	75,99	20	95,99	5
VALTERRA	VOID VACON	155 km	3 000 t	41,00 €	10%	545,00 €	62,80 €	61,19 €	60,46 €	59,79 €	61,06 €	75,83	20	95,83	6
VALTERRA	GIRONVILLE	116 km	5 000 t	44,00 €	10%	470,00 €	62,80 €	61,41 €	60,79 €	60,21 €	61,30 €	75,33	20	95,33	7
VEOLIA	ABCDE	153 km	6 500 t	42,00 €	10%	575,00 €	65,00 €	61,30 €	62,54 €	61,83 €	63,16 €	73,11	20	93,11	8
SUIZ	CVO FAULQUEMONT	31 km	1 600 t	54,90 €	20%	290,00 €	66,50 €	65,64 €	65,26 €	64,90 €	65,57 €	70,42	20	90,42	9
BIOLID	TERRAGRI	109 km	1 000 t	48,00 €	20%	510,00 €	68,40 €	66,89 €	66,21 €	65,59 €	66,77 €	69,16	20	89,16	offre irrégulière
BIOLID	CVO FAULQUEMONT	31 km	1 600 t	67,00 €	20%	290,00 €	78,60 €	77,74 €	77,36 €	77,00 €	77,67 €	59,45	20	79,45	offre irrégulière
VEOLIA	ALSACE COMPOST	202 km	2 000 t	52,00 €	10%	700,00 €	80,00 €	77,93 €	77,00 €	76,14 €	77,77 €	59,38	20	79,38	10

Le Comité syndical,
ENTENDU le rapport du Président ROTH ;

Délibère par :

34 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- De prendre acte de la décision de la CAO
- D'autoriser le Président à signer les documents du marché,
- D'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 23 juin 2025


Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture le **04 JUIL. 2025**

